

et s'en vont aux abîmes, à cette heure où la faiblesse se trouble, où la foi hésite devant les succès de l'impie : *Hoc passionis tempore*, ô Croix du Sauveur, ô Croix qui avez vaincu le monde, affermissez nos courages, faites que nous restions debout sur le Calvaire désolé et que, au milieu des ténèbres de la passion, nous attendions, avec un invincible espoir, le triomphe et les joies de la résurrection !

O Croix, source intarissable de toutes les grâces, répandez-les à flots dans les âmes fidèles ; ajoutez encore aux ardeurs de leur amour et de leur dévouement. Donnez à tous ceux qui travaillent pour l'Eglise et pour Jésus-Christ des intentions pures, l'union parfaite dans la charité, la constance dans l'insuccès et l'inébranlable joie d'être méconnus et de souffrir pour vous : *Piis adauge gratiam!*

O Croix du salut et de la miséricorde infinie, éclairez, touchez et gagnez tous les cœurs ! Que l'amour soit plus fort que la haine, que le pardon soit plus grand que l'océan de toutes les iniquités, effacez tous les crimes dans le sang de Jésus-Christ ! Pardonnez à ceux qui doutent et qui ne cherchent pas ; pardonnez à ceux qui croient et qui ne pratiquent point ; pardonnez à ceux qui persécutent et qui blasphèment. Pardonnez ! « car ils ne savent ce qu'ils font (1). » Pardonnez, et, à la vue des prodiges qui, aujourd'hui encore, éclatent autour de vous, que le centurion proclame la divinité de Jésus-Christ et que les bourreaux se retirent enfin en se frappant la poitrine : *Reisque dele crimina.*

O Crux! ave, spes unica!
Hoc passionis tempore,
Piis adauge gratiam,
Reisque dele crimina.

AMEN.

(1) Luc. XXIII, 34.

1884

La statue de l'abbé Grégoire

ET
M. TURINAZ

Dans sa lettre pastorale sur le carême, M. l'évêque de Nancy nous conteste le droit d'élever une statue à l'évêque Grégoire. Vous voulez, nous dit-il, l'école neutre. Vous devez vouloir aussi la place neutre. Vous excluez de l'école le crucifix, les emblèmes religieux, au nom de la liberté de conscience et vous dressez, sur une place publique, une statue qui est un outrage à la majorité catholique. Mettez vous donc d'accord avec vos propres principes et si réellement vous êtes partisan de la liberté de conscience, laissez dans le moule la statue de Grégoire.

Nous répondrons à M. Turinaz que son assimilation entre la place publique et l'école n'est pas soutenable. A l'école il s'agit de former de jeunes consciences. Jusqu'à ces dernières années, l'Eglise a revendiqué le droit de se les approprier, de mettre son sceau sur elles. L'enseignement laïque a pour but de rendre les consciences à elles-mêmes et d'interdire à l'Eglise d'imposer de force l'enseignement confessionnel. Voilà pourquoi l'entrée de l'école est retirée au prêtre ; voilà pourquoi les emblèmes particuliers qui le rappellent sont exclus.

La place publique n'est pas une école : comme la rue, elle appartient à tous. Les catholiques y élèvent des églises. Ils y dressent des crucifix. A Lunéville, les tours de l'église Saint-Jacques ont pour couronnement des statues de saints. Elles ne sont pas un outrage pour les libres-penseurs. On ne nous outrage pas pour si peu.

Aimez-vous les uns les autres, dit l'Evangile qu'il est toujours bon de rappeler aux évêques. Supportez-vous les uns les autres. Faites-mieux : supportez les statues les uns des autres. Nous vous passons vos saint Jacques, vos saint Jean, vos saint Epvre, vos saint Pancrace, vos saint Labre. Passez-nous nos Voltaire, nos Rousseau, nos Grégoire. Nous ne vous demandons pas d'en dire du bien, ni même d'en penser. Evidemment, Grégoire serait de nos jours un prêtre bien démodé. On ne se figure plus un évêque républicain, un prêtre disant du mal des rois, prononçant la phrase fameuse : « l'histoire des rois est le martyrologe des nations », rapportant au Trésor public les trois quarts de son traitement. On ne se représente plus un curé catholique prenant en main la cause d'une minorité persécutée et rédigeant un mémoire sur l'émancipation des Juifs.

Grégoire n'a été ni infallible, ni im-

peccable. Il a commis des fautes ; il a eu le tort de se rallier à l'empire. Mais ce n'est pas le sénateur impérial que les républicains de Lunéville songent à honorer. C'est le conventionnel qui, malgré une éducation autoritaire, a su s'élever jusqu'à la conception libérale. M.

THOMAS, PIERRON & HOZÉ

LIBRAIRES DE L'EVÊCHÉ
112, RUE SAINT-DIZIER, 112

PAROISSIENS ROMAINS

A L'USAGE DU DIOCÈSE

en toutes reliures

RECUEILS DE PRIÈRES

SPÉCIALITÉ DE LIVRES DE PIÉTÉ

PRIÈRES

PRESCRITES PAR LE DÉCRET PONTIFICAL DU 6 JANVIER 1884

(Texte latin et français). — Édition encadrée.

Prix : la douzaine..... 0 30
— le cent..... 2 »

Des cachets d'admission très soigneusement gravés et contenant la liste des indulgences attachées à la *Confrérie de la Doctrine chrétienne* sont en vente chez MM. THOMAS, PIERRON et HOZÉ, libraires de l'Evêché : (0 fr. 20 en détail, 2 fr. la douzaine et 15 fr. le cent).

« On vous a dit, dans une lettre de cachet, que seriez-vous sans ces hommes qui ont sacrifié, pour que vous soyez libres et égaux, leur fortune, leur vie et leur honneur même ? Oui, monsieur Taine, si vous avez pu écrire votre livre des *Philosophes français* sans être bâtonné comme le fut Voltaire, votre livre de la *Littérature anglaise* sans être exilé comme le fut Rousseau, votre traité de *l'Intelligence* sans être embastillé comme La Chalotais, c'est que la Révolution a passé par là. »

INAUGURATION DE LA STATUE GRÉGOIRE. — La *Revue alsacienne* a publié dernièrement sur la statue de M. Bailly un article que nous avons reproduit. L'auteur de la note constatait avec regret que l'œuvre du sculpteur n'avait pu être exposée au Salon de Paris. Il semblait attribuer cette lacune aux exigences injustifiées du comité de la statue. Des documents positifs nous permettent de répartir exactement les responsabilités.

Le 24 janvier dernier, M. Bailly écrivait au comité : « Je prie le comité de me dire si je pourrai disposer du bronze pour l'exposition de Paris », et on lui répondait le 27, suivant décision conforme du comité, réuni le 26 :

« Le comité accorderait très volontiers que vous disposiez de la statue pour l'exposition de Paris : il n'y met qu'une condition, c'est que la réception du monument définitif, statue et piédestal, puisse avoir lieu le 1^{er} juillet 1885 au plus tard. L'inauguration étant fixée au 14 juillet, il serait impossible de reculer la réception au delà du premier juillet. Vous saurez mieux que nous, si l'ouverture et la durée du Salon vous permettent d'exposer le bronze et de le mettre en place pour le premier juillet. »

M. Bailly n'a présenté aucune observation à cette lettre. Il a convenu lui-même que le comité devait avant tout se préoccuper d'assurer l'inauguration pour la date fixée.

GRÉGOIRE A LUNÉVILLE

L'inauguration de la statue de l'abbé Grégoire aura lieu en juillet à Lunéville. Le flot des discours officiels coulera devant le piédestal. Les orateurs sont à l'œuvre et emmagasinent leur éloquence. Ils lisent ou relisent les nombreux écrits de Grégoire pour nous le montrer sous toutes ses faces. Ils ne se contenteront pas de nous parler du conventionnel, qui est très connu, de sa phrase célèbre sur l'histoire des rois, martyrologe des nations, qui l'est plus encore. Ils voudront nous présenter un Grégoire, sinon inédit, du moins un peu plus neuf ou plus renouvelé, un Grégoire de derrière les fagots que le clergé eût volontiers allumés pour brûler ses œuvres. Elles méritaient vraiment cet honneur. Rien n'est moins orthodoxe que ce qu'a écrit l'abbé Grégoire. La plume en main, il a des façons de penser qui rappellent Voltaire. Il sait donner à son style un tour naturel et loger au détour de la phrase le trait qui porte.

C'est un libre esprit. Il se préoccupe plus de progrès agricole que de pratiques dévotives. Ce n'est pas lui qui eût envoyé ses paroissiens à Lourdes. En revanche il leur conseille de se marier, de faire souche d'honnêtes gens. Examinant la question de près, il la formule d'une façon très fine : « Partout, dit-il, où il y a du pain, et deux personnes nubiles de sexe différent, il se fait un mariage. » Faisons du pain, conclut allègrement Grégoire, et beaucoup de pain. Il ne se souciait pas d'imposer son célibat aux autres. C'est à l'agriculture qu'il demande le remède à toutes les souffrances sociales. « L'économie rurale, dit-il excellemment, est le pivot sur lequel doit rouler tout le commerce qui eût été autrement prospère si Colbert l'eût fondé sur l'agriculture. L'abondance des matières premières eût, sans effort, ranimé l'industrie, imprimé le mouvement à tous les arts. La force nationale eût résulté de l'aisance des citoyens. »

La force nationale ! Voilà la préoccupation de Grégoire. Il veut que la France soit forte et, pour cela, qu'elle commence par se suffire, qu'elle produise chez elle tout ce dont elle a besoin au lieu d'aller le chercher à l'étranger.

« Après avoir brisé les fers de nos tyrans, dit-il dans la langue de l'époque, nous restons à l'égard des peuples étrangers dans une dépendance dont il serait facile de nous affranchir. » Pour produire beaucoup, il faudrait savoir beaucoup. Grégoire était partisan de l'instruction agricole. Ce n'est pas lui qui eût combattu la création de l'École de Tomblaine. Il voulait que dans chaque département on établit une maison d'économie rurale, sorte de jardin d'acclimatation, de station agronomique, comme nous dirions aujourd'hui. « Sans brusquer le tempérament des produits exotiques, écrit-il, on les habituera à une température plus rigoureuse ou plus douce que celle de leur pays natal. Ainsi, de proche en proche, les familles nouvelles, passant du Midi au Nord, du Nord au Midi, iront couronner nos coteaux, repeupler nos forêts, approvisionner nos maisons. »

« La folie des Croisades, écrit ailleurs l'abbé Grégoire, produisit cependant deux avantages : elle ébranla la féodalité et nous valut quelques bons légumes. » Voltaire eût signé cette dernière phrase. C'est tout à fait son tour d'esprit. G.

Proqu
26 juin

INAUGURATION DE LA STATUE GRÉGOIRE. — On annonce de grandes fêtes à Lunéville à l'occasion de l'inauguration de la statue de l'abbé Grégoire et de la célébration du 14 juillet. La municipalité a voté dix mille francs destinés à cette double solennité. Un ministre et plusieurs sénateurs sont attendus.

Sojuin

STATUE GRÉGOIRE. — La statue en bronze de l'abbé Grégoire vient d'arriver à la gare de Lunéville. Elle représente un poids d'environ 2.500 kilogrammes. Le piédestal mesure 4 mètres 95 de hauteur et la statue, près de 3 mètres 50. On pense que, dans le courant de cette semaine, la statue pourra être transportée, place des Carmes, et peut-être hissée sur son piédestal. L'inauguration aura lieu à une heure et demie de l'après-midi, le douze juillet.

Maurice
Sojuin

Nancy, le 29 Juin 1885.

La prochaine érection de la statue de l'abbé Grégoire à Lunéville donne lieu à un renouveau de protestations du parti républicain en faveur de celui qu'ils voudraient présenter comme le seul évêque français digne de leur admiration et de leur estime. Nous ne voulons pas revenir sur les étranges contradictions que présente la vie de l'abbé Grégoire; elles ont été trop complètement mises en lumière, à Nancy même, dans le savant travail de M. Maggiolo, pour que nous songions à rien ajouter à tout ce qui y a été dit de juste et d'excellent pour et contre celui que l'amour de l'humanité n'a pu défendre de nombreuses faiblesses.

Ce que nous voulons dire seulement, c'est que les représentants du culte israélite, très portés à voir en l'abbé Grégoire leur premier et principal avocat devant le code et devant les mœurs modernes, ont le tort d'oublier systématiquement par qui l'œuvre de Grégoire fut abandonnée et par qui elle fut reprise.

Certains de nos confrères, qui font l'apologie de l'Angleterre, au sujet de la nomination de M. Nathaniel de Rothschild à la pairie, oublient de dire que sur ce terrain de l'égalité des droits accordée aux israélites, la France — et nous ajouterons la monarchie française — a depuis longtemps devancé la monarchie anglaise.

Lord Rothschild sera, en effet, le premier israélite admis à siéger à la Chambre des lords, comme son père, le baron Lionel de Rothschild, avait été en 1858, le premier israélite admis à siéger à la Chambre des

Communes. Cette question de l'admission des israélites passionna même en son temps l'opinion publique aussi vivement que, de nos jours, la question Bradlaugh. M. Lionel de Rothschild avait été élu en 1848 par la cité de Londres et ce fut seulement le 26 juillet 1858 qu'il fut, après d'interminables péripéties, admis à prêter serment sur l'Ancien Testament.

Or — et c'est ce que nous tenons surtout à dire — il y avait déjà longtemps à cette date qu'aucune cause d'exclusion n'existait plus en France contre les israélites; et les monarchistes français ont le droit de revendiquer hautement pour la Charte de 1814 l'honneur d'avoir vraiment établi l'égalité de tous les citoyens devant la loi et la libre admission pour tous à toutes les dignités et à tous les emplois publics.

Napoléon I^{er} avait rendu, le 17 mars 1808, un décret qui consacrait en l'aggravant encore la situation faite aux israélites par l'ancien droit public. Ce décret mettait absolument hors la loi tous les juifs, — sauf ceux de Bordeaux et de Livourne! — « Aucun israélite ne pouvait se livrer au commerce sans une patente, renouvelable tous les ans, délivrée par le préfet du département. Ils ne pouvaient exiger aucune lettre de change, billet à ordre, obligation ou promesse d'un non-commerçant, sans avoir prouvé que la valeur avait été fournie entière et sans fraude. Les juifs conscrits étaient assujettis au service militaire personnel sans pouvoir fournir de remplaçants pour la conscription. »

La Charte de 1814 a reconnu à tous les Français, sans distinction de religion, la pleine possession des droits civils et politiques.

N'y aurait-il pas lieu d'inscrire ce fait important, de lui donner l'importance qu'il mérite à côté de tous les éloges que le nom de Grégoire soulèvera infailliblement sur les lèvres de bon nombre de républicains, fussent-ils même professeurs d'histoire?

STATUE GRÉGOIRE. — Hisser une masse de bronze de plus de deux mille kilos sur une base de quatre mètres quatre-vingt-quinze de hauteur n'est pas, paraît-il, une petite affaire, si on en juge par le temps et le travail qu'a exigés la mise en place de la statue de l'abbé Grégoire. M. Masson, entrepreneur à Lunéville, a fort habilement conduit cette opération. L'auteur de la statue, M. Bailly, était présent. Une foule de curieux suivait la manœuvre. Le monument est érigé au milieu de la place des Carmes. Grégoire est debout, dans une attitude fière. La tête est remarquable d'expression.

Le piédestal, en granit des Vosges, sort des ateliers de M. Colin, d'Epinal. La statue a été coulée à Paris, dans la fonderie de M. Thiébaud. Elle a coûté douze mille cinq cents francs.

Sur les faces du piédestal, on lit les inscriptions suivantes :

Il faut que l'éducation publique s'empare de la génération qui naît.

Au conventionnel Grégoire, 1750-1831.

J'ai vécu sans lâcheté, je veux mourir sans remords.

L'histoire des rois est le martyrologe des nations.

14 juillet 1789. — 21 septembre 1792.

Egalité civique et politique. Liberté de conscience.

La personnalité de Grégoire ne ressort peut-être pas tout entière de ces inscriptions. A côté de l'homme politique, il y a chez Grégoire l'homme de cœur, l'ami sincère de tous ses semblables, l'ennemi du préjugé, le philosophe honnête, tolérant et ferme dans ses résolutions. Tête de fer, a dit Michelet.

Maurice
12 juillet

Ferry à Lunéville. — L'impudent Tonkinois se propose, paraît-il, d'aller à Lunéville et d'y parler. Qu'est-ce que ce galérien manqué va faire à cette fête républicaine. Que pourra-t-il dire en face de cette statue. Va-t-il la pour lire sur le piédestal cette parole du conventionnel :

J'ai vécu sans lâcheté, je veux mourir sans remords.

Lui, l'homme à tous les camoufflets et à tous les crimes, il lui sied bien de contempler une telle maxime à moins que ce ne soit pour en rire cyniquement. Nous espérons que si l'ancien ministre ose se présenter à Lunéville la population l'accueillera comme il convient, par des huées. Hué n'est-il pas le dernier mot de la situation?

LA STATUE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE. — M. Allain-Targé sera accompagné dimanche, à Lunéville, de M. de Girardin, directeur du cabinet.

LE COMTE GRÉGOIRE. — On reproche à l'abbé Grégoire son titre de comte, lui qui, dans la nuit du 4 août 1789, avait été un des premiers à demander l'abolition des privilèges. Soyons sincères. Le titre de comte, que Grégoire n'a nullement brigué, lui a été attribué inopinément, comme à ses collègues, le jour où Napoléon rendit le décret du 1^{er} mars 1808. L'article quatre de ce décret est ainsi conçu : « Nos ministres, sénateurs, nos conseillers d'Etat à vie, les présidents du corps législatif, les

archevêques, porteront pendant leur vie le titre de comte. » Seul, Grégoire, au Sénat, se prononça contre ce décret. Nommé comte de l'empire, il ne prit pas ce titre, non plus qu'il ne prenait celui de « Monseigneur. »

M. H. Carnot, dans son livre intitulé : « Henri Grégoire, évêque républicain », raconte à ce propos l'anecdote suivante : « Napoléon voulait que les sénateurs fissent endosser la livrée à leurs domestiques. M^{me} Dubois, pour conformer la maison de Grégoire à cette règle et en même temps pour ne pas blesser la simplicité du bon évêque, commanda un galon d'argent très étroit, orné d'une pensée brodée en bleu. Quand le galon fut fait, elle le lui porta dans son cabinet, en disant : « Monsieur l'évêque, voici votre livrée. » — « Ma livrée! vous savez bien que je n'en veux pas. » — « Mais l'empereur l'exige; vous ne voudrez pas pour si peu de chose augmenter sa mauvaise humeur. » — « C'est bien, dit Grégoire, montrez-moi cette livrée. Il la considéra quelques moments; puis, sans ajouter un mot, il ouvrit une armoire et jeta le galon, tout au fond, derrière ses livres. »

La preuve que Grégoire ne s'est point avili comme ses collègues par une coupable complaisance pour l'empereur, c'est que, tout comte qu'il était de par lui, en aucune circonstance, il n'a favorisé ses vues ambitieuses; qu'il fit partie du petit nombre des sénateurs qui ne craignirent pas de lui résister et fut un des premiers à proposer sa déchéance.

PHOTOGRAPHIE. — On met en vente à Lunéville et à Nancy une photographie de la statue Grégoire qui sera inaugurée dimanche. Le photographe, M. Fontaine, qui, par une coïncidence assez originale, a des liens de famille avec l'ancien curé d'Emberménil, a placé son objectif de façon à bien rendre le côté le plus intéressant de la statue. Grégoire est vu de trois quarts, dans toute l'énergie de la pose, de la physionomie et du geste que le sculpteur lui a donnés.

A PROPOS DE LA STATUE DE GRÉGOIRE

Le Gagne-Petit (ancien XIX^e Siècle) consacre, à l'occasion des fêtes de Lunéville, un long article à Grégoire. Nous en détachons le trait suivant qui a son prix dans un journal républicain :

Elu par le peuple évêque de Blois, l'abbé Grégoire n'en remplit pas moins ses devoirs de député; membre de la Constituante de la Législative et de la Convention, il en présida souvent les séances, revêtu de son costume violet: MM. Le Royer et Floquet pourraient quelquefois se souvenir de la supériorité qu'il manifesta dans des fonctions délicates et des circonstances terribles.

Le mot est dur pour MM. Le Royer et Floquet.

Le trait suivant mérite aussi d'être cité :

L'évêque de Blois avait été envoyé en mission à Nice; il écrivait de cette ville à un de ses amis de Paris :

« Devinez ce que mon souper coûte chaque jour à la nation?... Juste deux sous, car je soupe avec deux oranges. »

Au retour de son voyage qui avait duré six mois, Grégoire rapporta, soigneusement nouée dans un coin de son mouchoir, la somme économisée jour par jour sur la très modeste indemnité qui lui était allouée en sa qualité de représentant du peuple, chargé d'une mission spéciale. Le Trésor public était pauvre en ce temps-là, et les économies volontaires de Grégoire furent très exactement versées par lui dans les caisses de la République.

Bel exemple à fournir à MM. Ferry (Jules et Charles) et à MM. Wilson et Grévy; mais nous doutons que M. Allain-Targé en déduise aucune conséquence dans le discours qu'il tiendra à Lunéville, le jour de l'érection de la statue.

Meunier
Volant

LA STATUE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE

On lit dans le *Journal de Lunéville* :

Après le discours du ministre, environ 150 instituteurs qui se trouvaient avec la musique municipale sur une estrade élevée en face de la tente officielle, ont, sous la direction de l'inspecteur primaire de Lunéville, chanté une cantate dont l'est, dit-on, l'auteur. Il nous semblait qu'on recommandait aux instituteurs une neutralité absolue.

Après le discours de M. le sénateur Isaac, M. Allain-Targé a distribué plusieurs décorations. M. Lafargue, sous-préfet de Lunéville, et promoteur du fameux cercle cantonal, a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Elle a été également remise à M. Mérand, de Cirey, industriel, fabricant de cornets à bouillons, dont le ministre signale les grands services... électoraux.

A part les personnes qui se trouvaient à quelques pas, on n'a rien entendu des discours, ce qui n'a pas empêché un groupe d'applaudir et de crier bravo de temps en temps.

La foule, quoique considérable sur la place et dans les rues, n'a pas montré le moindre enthousiasme; pas un cri sur le passage du cortège, ni pendant le discours.

La statue de Grégoire, on est bien obligé d'en convenir, ne rencontre pas de sympathies; et puis, on est las de voir jeter à pleines mains l'argent des contribuables.

En ville, à part les bâtiments municipaux, cinq ou six maisons seulement étaient illuminées.

En somme, cela maquait d'entrain.

On lit dans l'*Impartial*, de St-Dié :

L'inspecteur primaire a composé pour la circonstance une petite cantate, boiteuse de vers et de musique, qui lui vaudra sans doute des palmes ou un bout de ruban rouge. Cent quatre-vingts instituteurs sont convoqués, réquisitionnés, pour exécuter cette œuvre magistrale, et recevoir des ordres pour la prochaine campagne électorale. Cette réquisition inattendue n'a pas l'heur de plaire aux sociétés musicales du cru et un organisateur de la fête - xhaïait ces jours derniers sa mauvaise humeur en termes assez vifs. « Eh quoi ! s'écriait-il, non sans raison, vous empêchez les instituteurs de chanter dans les églises, et vous les forcez à venir chanter ici, au pied de la statue d'un curé ! Vous allez nous rendre la fable de la région. »

Ajoutons que la statue de Grégoire n'est point faite pour donner aux étrangers une haute idée de notre goût architectural.

M. TASSIN. — M. Tassin, député de Loir-et-Cher, avait promis d'assister à l'inauguration de la statue de l'abbé Grégoire.

On sait en effet que Grégoire représenta à la Convention ce département où il avait antérieurement été nommé évêque à l'élection et où son nom est resté justement populaire.

M. Tassin, devant être empêché le 12 juillet, vient d'écrire à M. Viox une lettre qui contient, en même temps que tous ses regrets, l'expression de la profonde admiration que le département qu'il représente a vouée à la mémoire du grand conventionnel.

ENCORE LA STATUE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE

On croyait généralement que la souscription ouverte parmi les admirateurs de l'abbé Grégoire avait couvert les frais du monument. C'était une erreur, c'est le contribuable qui fournira le complément, sans compter la dépense qu'entraînera l'appropriation de la place des Carmes. M. le ministre de l'instruction publique vient d'allouer à cette œuvre un crédit de 4,000 fr. et d'ajouter ainsi des espèces sonnantes à l'honneur de la visite et du discours de son collègue, M. Allain-Targé.

Qu'on vienne dire maintenant que nos finances ne sont pas administrées avec économie ! (*Journal de Lunéville*).

Meunier
17 juillet

Propos
10 août

La Statue Grégoire. — Avec Juillet, nous entrons dans la période des solennités, cérémonies, réjouissances publiques de genres divers. Nous assistons aux préparatifs de la grande fête nationale du 14 Juillet, qui, cette année comme précédemment, sera célébrée avec beaucoup d'éclat, d'entrain et d'enthousiasme patriotiques. Partout on se prépare à saluer dignement le glorieux anniversaire de la prise de la Bastille. Puis, ce sont des inaugurations de monuments et de statues, un peu partout. Récemment, à Paris, a été inauguré, à l'Ecole normale, le monument élevé à la mémoire de Thuillier, membre de la mission d'Egypte en 1883, mort du choléra à Alexandrie; le 14 juillet, aura lieu l'inauguration de la statue de Voltaire, près de l'Institut; le 16 sera inauguré la statue de Béranger, etc.

Enfin, (et c'est là ce qui nous touche plus directement et plus particulièrement), le 12 juillet — c'est-à-dire dans sept jours au plus — aura lieu à Lunéville l'inauguration de la statue de l'abbé Grégoire, place des Carmes. Cette cérémonie, qui aura du reste grand éclat, attirera certainement en notre ville une affluence de populations désireuses d'assister à l'hommage public rendu à la mémoire de l'illustre conventionnel.

Hier, grande foule, place des Carmes, pour voir hisser sur son piédestal la statue en brocche de l'abbé Grégoire, laquelle occupe le centre de la place.

Chaque face du piédestal porte les initiales R. F. Puis viennent les inscriptions suivantes: *Au Conventionnel Grégoire, 1750-1831 « J'ai vécu sans lâcheté, je veux mourir sans remords » — Il faut que l'éducation publique et politique s'empare de la génération qui naît — « L'histoire des rois est le martyrologe des Nations » 14 juillet 1789; 21 septembre 1792 — Egalité civile et politique; Liberté de conscience.*

Colossale pourtant, la statue (œuvre de Bailly) ne semble pas à première vue en parfait rapport de proportions avec le piédestal, large et massif, qui la supporte. Il est vrai qu'on ne pourra réellement juger de la chose que lorsque la statue sera tout à fait débarrassée de ses échafaudages. L'abbé Grégoire est représenté debout; la figure est belle, le geste noble, l'attitude énergique. Nous aurons sans doute à revenir plus en détail sur ce monument placé, comme nous l'avons dit, au beau milieu de la place qui lui sert de cadre, et dans l'axe même de la rue Chanzy.

Demain dimanche, à Lunéville, fêtes à l'occasion de l'inauguration de la statue de l'abbé Grégoire. M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, a été chargé d'y venir représenter le gouvernement. Ces fêtes s'annoncent comme devant être magnifiques. Elles seront le brillant prélude de la célébration de la grande fête nationale du 14 Juillet.

C'est mardi prochain, en effet, qu'aura lieu dans toute la France la célébration de l'anniversaire du 14 juillet 1789 (prise de la Bastille).

Ainsi, il y aura, mardi prochain, 96 ans qu'une prison gigantesque, dans laquelle les rois faisaient incarcérer sans jugement et pour des temps illimités, des coupables présumés, ou simplement des innocents gênants, a été prise et rasée par le peuple. Le peuple, entre parenthèses, a été d'autant plus héroïque et d'autant plus désintéressé en jetant bas l'édifice despotique, que bien peu des siens y avaient été enfermés. Le fléau de l'arbitraire sévissait surtout sur les nobles, sur les gens de lettres et sur les gens d'église.

Quoiqu'il en soit, le peuple a marché sur la Bastille et il l'a démolie. Pourquoi? Parce que

la Bastille était le monument même, l'emblème saisissant, visible, palpable de l'odieux système du bon plaisir. Ce que les hommes de la révolution de 1789 ont voulu prouver, ce qu'ils ont voulu affirmer devant l'histoire, c'est qu'une prison où les rois faisaient jeter sans jugement leurs sujets de toute classe, devait être anéantie, et il fallait que ce fût pour que le reste advint, c'est-à-dire que le droit triomphât de la force, et pour qu'une nation, par un acte viril, prit possession d'elle-même.

Arrêté Municipal. — Par arrêté municipal régulier, la circulation des voitures, véhicules etc., sera complètement interdite le 12 du courant.

1° Dans les rues de la Gare et Gambetta, pendant la matinée, durant le passage du Cortège officiel;

2° Pendant l'après-midi, dans les rues Gambetta, de la Brèche, Bauaudon, Grande-Rue, Place du Château et rue Chanzy, à l'occasion du Cortège ministériel.

Pendant toute la cérémonie de l'inauguration de la Statue de l'abbé Grégoire, sur la Place des Carmes, les voitures etc., venant par les routes d'Enville et de Jolivet, et le chemin de Méhou, suivront la route d'Hénaménil et déboucheront par la rue de Jolivet.

Les chariots, chars-à-bancs, etc., venant de la rue du Manège, de la route Saint-Léopold et du faubourg de Nancy, pénétreront en ville par le chemin de Xerbéviller dit *Moulin de Plâtre*, et faubourg de Viller.

Pendant la journée du 12 Juillet courant, les étalages et autres embarras sont formellement prohibés sur les trottoirs et sur les chaussées dans les rues.

Avis. — Le tir d'armes à feu, pistolet, fusil, etc., et celui des fusées, pétards, serpenteaux est expressément défendu, à l'occasion des fêtes des 12, 13 et 14 Juillet, pendant le jour et la nuit. Les contrevenants seront rigoureusement poursuivis.

VILLE DE LUNÉVILLE

Programme des Fêtes des 12, 13 et 14 Juillet 1885

INAUGURATION

De la Statue de l'Abbé Grégoire

Dimanche 12 Juillet.

Midi 42. — Arrivés de M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur.

1 heure. — Réception à la Sous-Préfecture.

1 heure 1/2. — Réunion à la Sous-Préfecture. Formation du cortège; départ à 1 heure 3/4.

2 heures. — Inauguration de la statue de l'abbé Grégoire.

4 heures. — Musique militaire aux Bosquets. — Visite et réception au Collège par M. le Ministre de l'Intérieur.

6 heures. — Banquet offert par la ville dans le salon des Halles.

8 heures. — Illuminations des Bosquets et des édifices publics.

8 heures 1/2. — Concert aux Bosquets par la Musique municipale.

10 heures. — Feu d'artifice au Champ-de-Mars.

Lundi 13 Juillet.

Concours de Tir

7 heures 1/2 du matin. — Réception à la gare des invités.

8 heures à 11 heures 1/2. — Concours de Tir.

3 heures du soir. — Revue des Sociétés aux Bosquets, et concert par la Musique municipale.

8 heures du soir. — Sonnerie des cloches en volée et salves d'artillerie.

8 heures 1/2. — Retraite aux flambeaux par la Musique militaire.

Mardi 14 Juillet.

6 heures du matin. — Sonnerie des cloches en volée, salves d'artillerie. Réveil par les tambours et clairons des Sociétés.

7 heures. — Prise des drapeaux des Sociétés chez leur président.

8 heures. — Revue des troupes au Champ-de-Mars, par M. le général de Division.

8 heures 3/4. — Revue dans les Bosquets par les Autorités civiles : De la Musique municipale, de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, de la Compagnie des Volontaires, du Bataillon scolaire et des Ecoles communales de garçons.

10 heures. — Mat de Bsaupré sur le canal des Bosquets.

Midi. — Sonnerie des cloches en volée et salves d'artillerie.

2 heures 1/2. — Musique municipale aux Bosquets. — Récréations enfantines, jeux et rondes.

8 heures. — Salves d'artillerie, Illuminations des Bosquets et des édifices publics.

8 heures 1/2. — Concert aux Bosquets, par la Musique militaire.

9 heures 1/2. — Bal populaire aux Bosquets.

Les fêtes de demain. — Décidément, les fêtes auxquelles va donner lieu, demain dimanche, l'imposante et solennelle inauguration de la statue de l'abbé Grégoire, seront magnifiques, surtout si, comme cela est probable, le beau temps les favorise. Elles attireront en notre ville une affluence de monde véritablement exceptionnelle. Chacun voudra assister à l'hommage public rendu à la mémoire de notre illustre concitoyen, le conventionnel Henri Grégoire.

Nous sommes heureux d'annoncer que le Gouvernement a chargé M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, de le représenter à cette solennité. Des salves d'artillerie annonceront l'arrivée en gare de M. le Ministre, qui sera reçu à la gare même par M. le Sous-Préfet et les autorités civiles et militaires en grande tenue. Les honneurs militaires seront rendus à M. le Ministre durant le trajet de la gare à la sous-préfecture. (Pour toutes autres dispositions, voir le programme que nous publions plus haut).

M. de Girardin, directeur du cabinet du ministre, accompagne, dit-on, M. Allain-Targé.

La présence, à Lunéville, de M. le Ministre de l'intérieur à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de la Statue Grégoire, marque bien le caractère officiel de la fête de demain ; elle est un éclatant témoignage de l'intérêt que le gouvernement porte aux solennités ayant pour objet d'honorer publiquement une mémoire illustre ou vénérée.

Nous ne reviendrons pas sur l'appel fait à nos concitoyens, et par lequel nous les invitons à paviser, à orner et décorer les façades de leurs maisons, à illuminer. Cet appel a été entendu déjà par la patriotique population de notre ville. Chacun aura compris qu'il doit contribuer à rehausser encore, par des embellissements dus à sa propre initiative, l'éclat de fêtes dont celle de demain ouvre la série. Il importe que les habitants de Lunéville se signalent par leur empressement à accueillir le mieux possible nos visiteurs ; il importe que la réception soit, en tous points, digne de nos hôtes !

On sait que plusieurs discours ou allocutions — six ou sept pour le moins — seront prononcés devant la statue de l'abbé Grégoire. Une estrade couverte, où se tiendront MM. les orateurs, a été établie sur un point de la place. Tout est prêt pour la grande solennité de

dimanche. Drapeaux, banderoles, oriflammes flottent au vent. Ce ne sont qu'emblèmes et attributs républicains. Le nom de Grégoire sera dans toutes les bouches. Déjà circulent en ville des photographies de la statue de Grégoire. Il est vu de trois quarts, dans toute l'énergie de la pose, de la physionomie et du geste que le sculpteur lui a donnés.

On sait que Grégoire représenta à la Convention le département de Loir-et-Cher, où il avait été nommé évêque à l'élection et où son nom est resté justement populaire. M. Tassin, devant être empêché le 12 juillet, a écrit à M. Viox, une lettre qui contient, en même temps que tous ses regrets, l'expression de la profonde admiration que le département qu'il représente, a vouée à la mémoire du grand conventionnel.

Quatorzième année.

ABONNEMENTS

	3 mois.	5 mois.	1 an.
Lunéville.....	3 50	7 ..	14 ..
Morhange-et-Moselle.....	4 ..	8 ..	16 ..
France.....	5 ..	9 ..	18 ..
Pour l'Étranger, selon les tarifs.			

L'abonnement se paie d'avance et se continue jusqu'à réception d'un avis contraire

RÉDACTION
Rue de Lorraine.

JOURNAL RÉPUBL

LUNÉVILLE, 14 JUILLET 18

Les Fêtes de Lunéville.

Véritablement, des fêtes comme celles qu'on a eues en ce lieu dimanche, 12 juillet, à Lunéville, époque dans l'histoire d'une cité, et la date de laquelle devrait être gravée en lettres d'or dans nos annales. C'est, en effet, un spectacle à la fois grandiose et grandiose que celui offert par

* Tentative d'assassinat. — Une tentative d'assassinat a eu lieu hier, rue de la Loire, à Saint-Etienne. Un nommé L..., maçon, âgé de trente-neuf ans, demeurant à Saint-Chamond, marié et père de trois enfants, en voulait beaucoup à son beau-frère M. M..., agent d'affaires, rue de la Loire, 3.

A la suite d'un règlement de famille, celui-ci avait une pension que L... devait toucher régulièrement chez lui, et rien jusqu'à présent dans ses allures n'avait pu faire supposer qu'il passerait de quelques paroles menaçantes à des voies de fait.

Il est venu chez son beau-frère, avec qui il a échangé trois ou quatre mots, puis brusquement, il a tiré un revolver de sa poche et fit feu sur lui.

Désarmé immédiatement par un employé, il a été remis à la garde des voisins.

Le docteur Duchamp, prévenu aussitôt, a extrait la balle qui s'est aplatie sur un os sans faire de graves blessures.

La victime a pu donner à la police tous les renseignements qu'elle lui a demandés. Quant à L..., qui était très exalté, il a été trouvé porteur de vingt cartouches. Tous les canons de son revolver étaient chargés.

Ce malheureux a déclaré qu'il voulait parfaitement tuer son beau-frère et que son regret était de l'avoir manqué. Il passe pour ne pas jouir de toutes ses facultés.

Il a été conduit au parquet.

Maman a promis à ses bébés de les mener à la foire de Neuilly. On fixe le jour ; on ira mardi.

Pardon, interrompt Alice, une cocodette de cinq ans, mardi, est-ce le jour de chic ?

* Un individu au café.

Un moment de gêne :

— Est-ce sérieux ?

— C'est sérieux.

— A la bonne heure !

Je n'aime pas les

* Au musée.

Deux amateurs.

Premier amateur.

Deuxième amateur.

Premier amateur.

trumpettes !

Et l'on passe à

* Du Masque.

Une jeune fille

lamentait de ne

— Ne vous de

êtes encore jeune

— Sans doute

ne doit pas en avo

Fusils Ga

Fusils Ga

Carabines

Revolvers

Album - G

GALAND, armur

BUL

Etudes de M^e AMBROISE, docteur en droit, avoué à Lunéville, et de M^e BELHOMME, notaire à Bayon.

Vente par Licitation

Le SAMEDI 1^{er} AOÛT 1885, à trois heures de l'après-midi, en la salle de la maison commune de Saint-Boingt, il sera, par le ministère de M^e BELHOMME, notaire à Bayon, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux,

DES IMMEUBLES

dont suit la désignation :

Ban de Saint-Boingt.

Immeubles ayant appartenu aux époux Thiébert.

- 1^o Terre de 13 ares 90 centiares, à Fourchu-Moulin, entre François Mercier et Poirot. Mise à prix à .. 50
- 2^o Terre de 15 ares 59 centiares, à la Noire Fosse, entre Aubry et Poirot. Mise à prix à .. 60
- 3^o Terre de 13 ares, à Navet Jardin, entre l'Hospice et Joseph Rognon. Mise à prix à .. 30
- 4^o Vigne de 2 ares 12 centiares, à la Grande Haie, entre Joseph Mercier et Constant Grandclaude. Mise à prix à .. 5
- 5^o Terre de 19 ares 70 centiares, au Tremble, entre l'Hospice et Rose Demoyen. Mise à prix à .. 40
- 6^o Terre de 8 ares 57 centiares, au Pré la Voirelle, entre Rivoir et Nicolas Mathieu. Mise à prix à .. 40
- 7^o Terre de 38 ares 40 centiares, à Douterne, entre veuve

Aubry. Mise à prix à ..
17^o Terre de 16 ares 1 tiars, à la Queunatie, Rose et l'Hospice. Mise à ..
18^o Terre de 12 ares 2 tiars, au-dessus de la entre le Sentier et Augustin Aubry. Mise à prix à ..

Total des mises à p

La vente est poursuivie d'un jugement rendu par civil de première instance à Lunéville, le 30 avril 1885, à M. Joseph Grandclaude demeurant à Paris, rue n^o 71, ayant M^e AMBROISE avoué.

Contre : 1^o Demoiselle Thibert, domestique, demeurant chez M. Guibal, boulevard n^o 89, en qualité d'héritière de Joseph-Nicolas Thiébert et de légataire à titre de Victoire Thiébert, sa tante ; 2^o M^{lle} Emélie Thiébert, épouse de M. Pierre-Ferdinand Thiébert, sa tante ; 3^o M^{lle} Grandclaude, veuve Woiffesson, demeurant à Gagny, en qualité de légataire à titre d'usufruit de la dame Grandclaude ; 4^o M. Victor maréchal-ferrant, demeurant rue d'Auxonne, n^o 10, d'héritier pour partie de

Directeur : E. RÉGNIER.
Lunéville, Imprimerie Nouvelle.
Ab. CHEVASSUS.
Le Rédacteur en chef, Gérant :
Pour les faits et articles non signés,
[1910]
S'adresser au bureau du journal.
De 22 ares, près de la ville.
Une Houblonnière
A de bonnes conditions
A Vendre
Banandou, 22.
S'adresser à M. Masson, rue des Cheneaux, 3.
Avec petite Maison habitable, rue
A vendre un JARDIN
S'adresser au bureau du journal.
Avec grande cour ou petit jardin derrière.
Une petite Maison
On demande à louer pour un long bail, ou à acheter, au centre de la ville
AUX PROPRIÉTAIRES.
[1910]

8 heures 1/2. — Retraite aux flambeaux par la Musique militaire.

Mardi 14 Juillet.

6 heures du matin. — Sonnerie des cloches en volée, salves d'artillerie. Réveil par les tambours et clairons des Sociétés.

7 heures. — Prise des drapeaux des Sociétés chez leur président.

8 heures. — Revue des troupes au Champ-de-Mars, par M. le général de Division.

8 heures 3/4. — Revue dans les Bosquets par les Autorités civiles : De la Musique municipale, de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, de la Compagnie des Volontaires, du Bataillon scolaire et des Ecoles communales de garçons.

10 heures. — Mat de Bsaupré sur le canal des Bosquets.

Midi. — Sonnerie des cloches en volée et salves d'artillerie.

2 heures 1/2. — Musique municipale aux Bosquets. — Récréations enfantines, jeux et rondes.

8 heures. — Salves d'artillerie, Illuminations des Bosquets et des édifices publics.

8 heures 1/2. — Concert aux Bosquets, par la Musique militaire.

9 heures 1/2. — Bal populaire aux Bosquets.

Les fêtes de demain. — Déjà, demain, les fêtes auxquelles va donner lieu, demain dimanche, l'imposante et solennelle inauguration de la statue de l'abbé Grégoire, seront magnifiques, surtout si, comme cela est probable, le beau temps les favorise. Elles attireront en notre ville une affluente de monde véritablement exceptionnelle. Chacun voudra assister à l'hommage public rendu à la mémoire de notre illustre concitoyen, le conventionnel Henri Grégoire.

Nous sommes heureux d'annoncer que le Gouvernement a chargé M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, de le représenter à cette solennité. Des salves d'artillerie annonceront l'arrivée en gare de M. le Ministre, qui sera reçu à la gare même par M. le Sous-Préfet et les autorités civiles et militaires en grande tenue. Les honneurs militaires seront rendus à M. le Ministre durant le trajet de la gare à la sous-préfecture. (Pour toutes autres dispositions, voir le programme, que nous publions plus haut.)

M. de Girardin, directeur du cabinet du ministre, accompagné, dit-on, M. Allain-Targé.

La présence, à Lunéville, de M. le Ministre de l'intérieur à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de la Statue Grégoire, marque bien le caractère officiel de la fête de demain ; elle est un éclatant témoignage de l'intérêt que le gouvernement porte aux solennités ayant pour objet d'honorer publiquement une mémoire illustre ou vénéral.

Nous ne reviendrons pas sur l'appel fait à nos concitoyens, et par lequel nous les invitons à pavoiser, à orner et décorer les façades de leurs maisons, à illuminer. Cet appel a été entendu déjà par la patriotique population de notre ville. Chacun aura compris qu'il doit contribuer à relever encore, par des embellissements dus à sa propre initiative, l'éclat de fêtes dont celle de demain ouvre la série. Il importe que les habitants de Lunéville se signalent par leur empressement à accueillir le mieux possible nos visiteurs ; il importe que la réception soit, en tous points, digne de nos hôtes !

On sait que plusieurs discours ou allocutions — six ou sept pour le moins — seront prononcés devant la statue de l'abbé Grégoire. Une estrade couverte, où se tiendront MM. les orateurs, a été établie sur un point de la place. Tout est prêt pour la grande solennité de

dimanche. Drapeaux, banderoles, oriflammes flottent au vent. Ce ne sont qu'emblèmes et attributs républicains. Le nom de Grégoire sera dans toutes les bouches. Déjà circulent en ville des photographies de la statue de Grégoire. Il est vu de trois quarts, dans toute l'énergie de la pose, de la physionomie et du geste que le sculpteur lui a donnés.

On sait que Grégoire représenta à la Convention le département de Loir-et-Cher, où il avait été nommé évêque à l'élection et où son nom est resté justement populaire. M. Tassin, devant être empêché le 12 juillet, a écrit à M. Viox, une lettre qui contient, en même temps que tous ses regrets, l'expression de la profonde admiration que le département qu'il représente, a vouée à la mémoire de grand conventionnel.

Quatorzième année. — N° 1738.

10 Cent. le Numéro.

Mercredi 13 Juillet 1885

ABONNEMENTS

Lunéville	3 mois	7 fr.
Moselle	3 mois	7 fr.
Meuse	3 mois	7 fr.
France	3 mois	9 fr.
Paris	3 mois	10 fr.

L'abonnement se paie d'avance et se continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

REDACTION
Rue de Lorraine.

JOURNAL REPUBLICAIN PARRAISANT LE MERCREDI, LE VENDREDI ET LE DIMANCHE

L'ÉCLAIREUR

DE LUNÉVILLE

LUNÉVILLE, 14 JUILLET 1885

Les Fêtes de Lunéville.

Véritablement, des fêtes comme celles qui ont eu lieu dimanche, 12 juillet, à Lunéville, font époque dans l'histoire d'une cité, et la date en devrait être gravée en lettres d'or dans ses annales. C'est, en effet, un spectacle à la fois touchant et grandiose que celui offert par la population, non pas seulement d'une ville, mais presque d'une région entière, empressée de rendre hommage à la mémoire d'un illustre fils de Lorraine : l'abbé Grégoire.

Ce qui ressort surtout de la pacifique et unanime manifestation de dimanche, c'est son caractère populaire, patriotique, républicain. Tous ceux qui ont assisté à la solennité d'inauguration de la statue du célèbre conventionnel et aux fêtes qui l'ont précédée, accompagnée ou suivie, en garderont longtemps le souvenir. A tous les points de vue, la journée de dimanche a été splendide. Temps superbe, surchauffé, oui ; mais, en somme, en rapport avec le degré d'enthousiasme des milliers de citoyens de tout rang, de tout âge, de toute condition qui, à l'occasion de ces fêtes, empiétaient les rues et les places de Lunéville. Beaucoup d'entrain, d'animation, de mouvement.

Mais n'anticipons pas. Dès le matin les rues sont pavoisées ; ce ne sont qu'emblèmes, attributs républicains. Sur tous les édifices et monuments publics se sont des drapeaux à profusion ; il en flotte même sur les clochers de l'église St-Jacques. Partout les couleurs nationales s'éclatent aux regards ; partout des mâts, des banderoles, des oriflammes. On doit reconnaître que la Municipalité de Lunéville a fait admirablement les choses, que rien n'a été négligé par elle pour donner aux fêtes de dimanche la plus grande somme possible de splendeur et d'éclat. Mais en même temps, il convient de constater que la patriotique population de Lunéville a bien secondé la municipalité elle-même en ses efforts, et qu'elle s'est associée de cœur et d'âme à la manifestation du 12. Il n'est guère d'habitations, même des plus modestes, aux fenêtres desquelles des drapeaux n'aient été arborés. Tout le monde ici a compris qu'il s'agissait non seulement d'honorer une illustre mémoire, mais encore de fêter la venue en notre ville de nombre d'éminents personnages, notamment de M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, chargé de représenter officiellement le gouvernement aux fêtes de Lunéville. M. Allain-Targé, parti de Paris la veille à 4 h. 20, a couché à Nancy, et est arrivé dimanche à midi 42, en gare à Lunéville.

M. le ministre de l'intérieur est reçu à la gare par M. le Sous-Préfet de Lunéville, qui l'accompagne M. le Maire, ses Adjoints et un certain nombre de notabilités civiles et militaires. certain nombre de grand déploiement de forces militaires ; des cuirassiers l'impulsent. Spéciale imposant. De la gare à la Sous-Préfecture, des troupes forment la haie sur le passage du ministre. La musique joue les plus brillants morceaux de son répertoire. A la Sous-Préfecture, réception de tous les corps constitués, des fonctionnaires de tous ordres, de notabilités d'ordre civil, militaire etc. La réception faite, formation du cortège qui se dirige sur la place des Carmes, (pourquoi pas désormais place Henri Grégoire ?) pour assister ou prendre part à l'inauguration de la statue du célèbre conventionnel. Foule immense. D'un côté, une estrade où prennent place M. le Maire et ses Adjoints, des sénateurs, des députés du département, des députés venus de divers points, M. Charles Ferry, frère de M. Jules Ferry ; MM. les Conseillers municipaux et les organisateurs de la fête ; M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle ; MM. les Sous-Préfets de Lunéville et des autres arrondissements, M. Léger, sous-préfet de Die, des notabilités civiles et militaires, etc. De l'autre, une estrade destinée à recevoir MM. les instituteurs de l'arrondissement, la Musique municipale, etc., etc.

A l'arrivée de M. le ministre et des personnes qui l'accompagnent, la Musique municipale joue la *Marseillaise* ; la statue de Grégoire est découverte aux applaudissements de tous les assistants. Puis viennent les discours.

Les Discours.

C'est M. Viox, député de Meurthe-et-Moselle, qui en ouvre la série. Son discours, que nous publions ci-après, provoque de fréquents applaudissements.

Messieurs,

Il y a environ six ans que le projet de pro-

voquer l'élevation d'une statue à Grégoire fut conçu par un de nos concitoyens, M. Raphaël Jobl, infatigable initiateur et metteur en œuvre du comité d'organisation.

Quelques mois plus tard, une première conférence fut faite à Lunéville, dans le but de préparer les voies à l'exécution. Plusieurs autres le furent ensuite à Nancy et dans le reste du département. Sur ces entre-faites, un comité central d'exécution avait été fondé à Lunéville, où la statue devait être érigée, et des comités annexes s'étaient successivement formés à Nancy et à Paris.

La faveur publique s'attacha bientôt à cette patriotique entreprise, dont les débuts ne rencontrèrent pas de difficultés exceptionnelles. Il lui vint de divers côtés des collaborateurs dévoués auxquels le comité se fait un devoir bien doux d'offrir publiquement l'expression de sa gratitude.

Des souscriptions s'ouvrirent jusqu'en Amérique, et assurèrent le succès matériel d'une œuvre à laquelle les sympathies morales ne pouvaient pas manquer dans un pays démocratique.

Elle se termine aujourd'hui. Nous la remercions entre vos mains, M. le Maire, heureux que nous sommes de l'avoir conduite à bon port, et de la confier à une municipalité si digne par ses sentiments patriotiques et républicains d'en recevoir le dépôt définitif.

Nous n'avons fait en cela, Messieurs, que participer au mouvement d'équitable réparation qui se poursuit depuis quelques années. Rien de plus légitime, à coup sûr, que de rendre hommage à nos morts illustres ! Le culte de leur mémoire n'est-il pas le culte même de la Patrie dont ils ont été l'honneur, et de la République qu'ils nous ont enseignée ?

Is l'enseignèrent encore à nos successeurs, et leurs images placées sous les yeux du Peuple lui rappelleront sans cesse les vertus qu'ils ont pratiquées.

Aurons-nous pu accomplir cette œuvre de piété filiale sous les gouvernements antérieurs qui s'acharnaient à proscrire toutes les institutions et toutes les traditions qui nous sont chères ?

Non ! Messieurs. Pour que ces honneurs nécessaires pussent être rendus ouvertement comme il convenait, à qui les avait mérités, il fallait la Liberté et la République !

Ne vous donnez donc pas et les témoignages de la reconnaissance populaire se multiplient depuis quelque temps autour de nous. Ce que nous faisons est, à nos yeux, le préliminaire approprié au premier centenaire de 1789 que la Nation, rendue à elle-même et désireuse de renouveler ses mœurs avec ses traditions, se prépare à célébrer au milieu de tous ces témoignages.

Elle s'honore par les hommages librement rendus aux hommes qui l'ont servie comme elle devait l'être, aux patriotes qui, comme Grégoire, ont poussé pour elle le zèle jusqu'au renoncement le plus complet.

Où trouver un cœur plus droit, un courage plus ferme, une conscience plus haute que chez lui ?

Croyant par nature et prêt par choix, il se fait néanmoins l'apôtre de la tolérance et de la charité, le défenseur des juifs, des protestants, des esclaves, des prolétaires et, comme l'a dit un historien célèbres, de tous les damnés d'ici-bas.

Il tient trop profondément à la liberté de conscience pour ne pas respecter celle d'autrui à l'égal de la sienne propre dont il est pourtant fort jaloux. Il s'attache plus volontiers aux points qui le rapprochent des autres hommes qu'à ceux qui peuvent l'en séparer. Grégoire unit le cœur d'un apôtre et d'un humanitaire à la raison d'un sage.

Economiste distingué, savant laborieux, doué d'une activité sans égale, esprit sagace et pratique, porté par nature et par réflexion aux choses utiles, il a contribué à fonder la plupart de nos grands établissements d'instruction et particulièrement le Conservatoire des Arts-et-Métiers. Il pensait très justement qu'on ne saurait prêter trop d'attention à l'enseignement professionnel, c'est-à-dire à la démocratisation de la science appliquée aux choses de la vie courante.

On a pu dire des plans conçus par lui, en matière d'instruction publique, que l'honneur du XIX^e siècle était d'en avoir exécuté une partie. Il n'a pas moins fait en cela que ses

égaux Fourcroy, Lakanal, Dannon, Gayton de Moreau. Bien des personnes estiment même que, des cinq, c'est Grégoire qui a fait le plus. Non, à coup sûr, c'est fait mieux.

Chez lui, l'homme d'état, fidèle à lui-même, n'abdiqua jamais son origine. Il resta bien le fils du pauvre journaliste laborieux de Vého. Rien ne surpasse son attachement à l'agriculture et aux travailleurs de la terre. Pas de force nationale, soutient-il, sans aisance publique, et pas d'aisance publique sans une bonne agriculture. Or, pas d'instruction, pas d'agriculture. Il lui fait, en conséquence, au moins une école spéciale et pratique, ou, comme il le dit lui-même, une maison d'économie rurale, c'est-à-dire une ferme modèle par département.

Patriote jusqu'au fond de l'âme, Grégoire ne met rien au-dessus de la France, au service de laquelle il se dévoue sans réserve, prodiguant son intelligence, ses forces, sa science, tout son cœur et toute sa raison, poussant même l'ascétisme civique jusqu'à réduire son nécessaire pour épargner les ressources de la République, appauvri par la guerre civile et par la coalition étrangère.

Homme politique, il est l'insigne honneur d'attacher son nom à la première introduction en France de l'ordre républicain. C'est sur sa motion écrite, appuyée de quelques considérations verbales, ou plutôt d'une sorte de cri patriotique que nous connaissons tous, que débute la première séance, la convention nationale abolit la royauté et proclame la République. Une telle initiative de sa part mérite à elle seule les marques de reconnaissance et de respect que nous sommes heureux de lui donner aujourd'hui.

Par une admirable unité de caractère, l'ancien sénateur, l'ancien évêque, restèrent jusqu'à la mort ce qu'ils avaient été, trente ou quarante ans plus tôt, l'humble curé d'Emberménil et le député aux Etats-Généraux. Jamais homme ne sut mieux que lui pratiquer sans apprêt, sans calcul et comme une chose toute habituelle, l'art souverain des grands cours et des fortes natures, qui consiste à mourir, en quelque sorte, tout d'une pièce, après avoir vécu sans cesse le même, à tous les âges et dans toutes les situations de la vie.

Entré au Sénat, malgré Bonaparte, qui ne voulait pas entendre parler de lui ; il resta debout en face du maître, le mesurant en quelque sorte du regard, lorsque tant d'autres se prosternaient à ses pieds. Un peu plus tard, il protesta contre l'établissement de l'Empire et contre le rétablissement de la noblesse, il continua ainsi de témoigner hautement de ses sentiments républicains. De peur qu'on travestit un jour ses véritables opinions, il réclama le dépôt de sa protestation écrite contre l'Empire dans les archives du Sénat, ajoutant avec fierté : « J'aurai vécu sans lâcheté ; je veux mourir sans remords ! »

Il fit de même sous la Restauration. On eut beau le persécuter alors de toutes les façons imaginables : « Je suis comme le granit, dit-il ; on peut me briser, mais on ne me plus pas ! » Il ne se fit pas davantage illusion sur la monarchie orléaniste qu'il n'estimait pas, malgré la présence momentanée au pouvoir de quelques-uns de ses amis politiques.

Ce qu'il ne cessa de regretter en 1830, comme en 1804 et en 1815, c'était la République qu'il avait fait consacrer trente-huit ans auparavant, et qui, par un heureux retour de la fortune, protégeait aujourd'hui sa mémoire.

Le Comité a tâché de rappeler, par de courtes inscriptions au piedestal de la statue, les principaux traits de cette figure historique qui fut une des plus singulières des Etats-Généraux et de la Convention nationale où, néanmoins on comptait, comme on l'a dit, tant d'hommes extraordinaires.

Les caractères de cette trempe-là, Messieurs, ce sont les saints de notre calendrier à nous autres fils de la Révolution.

C'est à eux que nous devons, en réalité, les meilleures traditions de notre ordre politique et social. Ils nous ont faits ce que nous sommes. Et la politique, en finances, dans les arts professionnels, dans celui de la guerre, dans la législation, dans les sciences théoriques et pratiques, ils ont su tout comprendre, tout créer, tout transformer. Et dans quelles dramatiques conjonctures !

Ah ! Messieurs, quels hommes que ceux-là pour avoir porté un tel poids sans faillir !

La tâche écrasante, la tâche presque surhumaine qu'ils s'étaient donnée et qu'ils ont su remplir, à force de volonté, de patriotisme et de

INSERTIONS.

Abonnés	la ligne
Nations	50
Frais-Actuels	50

On ne reçoit que les lettres affranchies. Les manuscrits et articles envoyés ne seront pas rendus.

ADMINISTRATION
Rue de Lorraine

géné, peut se résumer en trois mots merveilleusement éloquentes dans leur concision et que, pour terminer, j'emprunte encore à Grégoire. Pour être grande, forte et libre, la France n'a besoin que de savoir trois choses, mais il faut qu'elle les sache : « Se gouverner, se nourrir et se battre ! »

M. Louis Ferry, maire de Lunéville, prononce l'allocution suivante, également applaudie :

Messieurs,

Je m'associe au nom de mes concitoyens à l'hommage qui est enfin rendu à notre grand compatriote ; des voix plus autorisées que la mienne vous rappelleront les services immenses qu'il a rendus à l'humanité, ceux qu'il a rendus aux lettres, aux sciences et aux arts ; enfin les autres vertus qui ont fait du petit paysan de Vého une des plus grandes figures de cette grande époque et le meilleur des exemples à offrir à la postérité.

Merci donc à vous, MM. les membres du Comité, qui avez mené à bien cette œuvre de réparation. Merci à vous surtout, M. Raphaël Jobl, promoteur de l'idée d'un hommage à Grégoire ; à vous, M. Bailly, qui avez donné la vie à l'idée et avez eu le mérite de si bien vous identifier avec l'idéal historique que M. le sénateur Carnot, l'ami survivant de Grégoire, nous écrit que l'artiste a eu le bonheur de nous donner un Grégoire authentique de physionomie et de caractère.

Je viens vous remercier au nom de toute la population de notre ville, au nom de tous ceux qui, n'ayant pu se rendre à notre invitation, nous ont chargés de joindre à la nôtre leur admiration pour cette noble mémoire.

J'ajouterai encore un mot : il est bon d'honorer nos grands citoyens, de revivre leur vie par la voix de nos orateurs, d'apprécier leurs vertus au milieu des luttes auxquelles ils ont pris part, de constater que, désignés par le peuple, ils lui sont restés fidèles.

Au plus haut degré, la vie de Grégoire constitue ces enseignements.

La ville de Lunéville est fière de ce monument et des souvenirs qu'il rappelle ; elle honore toujours dans Grégoire l'émancipateur de la dignité humaine, le préte qui fut le parrain de la République, tout en restant croyant sincère, le prélat qui, le premier, s'honora en donnant l'exemple de la subordination du clergé aux lois dans l'intérêt sacré de la patrie.

La population de Lunéville est à l'unisson des sentiments qu'évoquent en nous les vertus du conventionnel Grégoire.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, se lève et prononce le remarquable discours qu'on va lire et dont nous sommes heureux de pouvoir mettre le texte complet sous les yeux de nos lecteurs.

Messieurs,

Le gouvernement de la République ne pouvait être absent de cette fête patriotique et républicaine. Je viens, en son nom, m'associer à l'hommage que les petits-fils des compatriotes de Grégoire ont voulu rendre à l'une des gloires les plus pures, à l'une des vertus les plus hautes de la Révolution française.

C'est une pensée digne de notre temps, et digne de vous, qui vous a fait, dans ce pays peuplé de souvenirs héroïques, dans cette ville militaire habituée au bruit éclatant des armes, élever la statue de ce préte philosophe qui vécut comme un grand citoyen et comme un saint, offrant avec une ardeur passionnée un dévouement sans bornes à son Eglise, à sa Patrie et à l'humanité, et qui, malgré les censures et l'ingratitude, après soixante-dix ans d'horribles luttes et d'épreuves, voulut mourir fidèle à sa foi religieuse comme à sa foi politique.

Ces honneurs étaient dus à cet apôtre de la tolérance, mais c'est aujourd'hui seulement que nous payons la dette de reconnaissance contractée par nos pères.

Et lorsque je vois ce concours unanime, cette population s'empressant, avec tous ceux qui représentent l'autorité officielle, autour de ce bronze, j'en suis fier pour ma génération. Je constate avec joie qu'elle admire et qu'elle retrouve l'esprit généreux des hommes qui, à la fin du siècle dernier, au milieu même de la tourmente révolutionnaire, croyaient obstinément à la loi du progrès ; et, tout en sauvant par leur indomptable courage l'unité de la France, poursuivaient un idéal de justice pour